



Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA de proximité de l'Académie de Besançon,

Le SNALC aimerait pour commencer paraphraser un grand homme du XX^e siècle, en disant, dans d'autres circonstances que lui, que nous avons un rêve.

Le rêve qu'un jour, en voyant tomber la dotation globale de leurs académies, les recteurs de France se joignent pour envoyer un signal fort au ministère en disant simplement : « là, ça ne va pas être possible ».

Bien sûr, il ne s'agit-là que d'un rêve. Et, en attendant qu'un jour peut-être ce songe d'un après-midi d'hiver se réalise, le SNALC Besançon fera son travail sur les documents qui lui sont soumis en CSA.

Ainsi, comme nous l'avons dit lors des Groupes de Travail sur les barèmes des cartes cibles des besoins en personnels d'éducation et en personnels infirmiers, le rectorat – à quelques points près sur lesquels nous reviendrons – fait un travail tout à fait cohérent.

Mais, et il est dommage que l'expression devienne traditionnelle, comme nous sommes en gestion de la pénurie, aucun ensemble de critères si juste soit-il ne peut permettre de répondre aux situations particulières que rencontrent les établissements. Ainsi, concernant les postes de CPE, le SNALC attend de l'administration une attention accrue sur des collèges comme celui de Bethoncourt et sur des lycées comme celui d'Héricourt. Nous nous tenons à la disposition des autorités académiques pour apporter des éléments montrant que supprimer des postes dans ces établissements serait, au mieux, une grave erreur.

De même, aucun ensemble de critères ne pourra expliquer la pertinence du partage des postes d'infirmières – et encore, nous ne parlerons pas ici des Psy-EN ni même des AESH. Pour le SNALC, le principe à appliquer est simple : un établissement, un infirmier ou une infirmière au minimum, tout comme un établissement, un Psy-EN au minimum, ou encore un élève en situation de handicap, un AESH

Évidemment, lorsque l'on parle gestion de la pénurie, il est impossible de passer à côté de la baisse des ETP enseignants dans le premier comme dans le second degré. D'aucuns diront que la voie professionnelle est épargnée. Mais le SNALC répondra qu'il s'agit là d'une disposition qui serait attendrissante si elle ne contenait une dose de cynisme : lorsqu'une réforme est dans les tiroirs qui aboutira à de lourdes pertes de postes, on gèle les fermetures pendant un temps, pour calmer les mécontentements.

Si on laisse de côté les Lycées professionnels, on voit que dans le premier degré, en collège et en lycée, l'académie perd des ETP. Donc, qu'au lieu de profiter de la baisse démographique pour, comme le dirait dans un autre contexte Édouard GEFFRAY, DGESCO, « mettre le paquet pour pallier les difficultés des élèves », le ministère en profite pour faire des coupes franches.

Bien qu'amateurs de tarot, nous ne goûtons guère la démarche, surtout quand, dans le premier degré, on demande toujours plus : plus de lecture, plus de Français, plus de Mathématiques, plus d'EPS, plus de réunions ; ou quand, au collège, en supprimant une heure d'Enseignement Scientifique et Technologique par classe, on espère financer des heures de Français ou de Mathématiques en groupes restreints, tout en élargissant *Devoirs Faits* à tous.

Sans être fort en mathématiques, il est aisé de se rendre compte que ça ne va pas être possible en baissant les dotations.



Et ça n'est tellement pas possible, non plus, en lycée, qu'on en arrive à des aberrations. Ainsi, l'on se retrouve avec un lycée dont l'IDS est de 2 mais dont le H/E est inférieur à des lycées dont l'IDS est de 4.

Là, vraiment, c'est à n'y rien comprendre.

Encore une fois, le SNALC s'inscrira dans le dialogue social ; mais le fera pour le bien-être des collègues et des élèves. Et il le fera en se conformant au règlement intérieur de cette instance et proposera des amendements lorsque cela sera possible, mais s'opposera clairement lorsque ce sera souhaitable.

Enfin, ne nous leurrions pas : c'est plus haut que notre attention doit se tourner. Et c'est le sens de notre déclaration. Ainsi, nous demandons à Grenelle et à Bercy de cesser de prendre l'Éducation Nationale comme un poste de dépenses, ou un vecteur de dette : il s'agit d'un investissement. À force de charger la barque, de demander de faire plus à moyens constants ou avec moins de moyens, le Ministère devient responsable d'une maltraitance envers les élèves, mais aussi d'une maltraitance aggravée, pour les enseignants, par les trains de mesures qui nuisent gravement à leur liberté pédagogique. Mais sur cela, nous aurons l'occasion de revenir lorsque nous évoquerons, peut-être, la mise en place du conseil académique des savoirs fondamentaux.

Merci de votre attention.